

## PENSÉE DOMINANTE

Pour le Mois de Mars 1905.

## Le devoir de la Réparation.



L'IDÉE de réparation naît en chacun de nous avec la conscience de ses devoirs et de ses droits. Un homme s'estime-t-il lésé dans ses biens, dans son honneur, son premier mouvement est d'en demander réparation. Il l'exigera tantôt par la force des armes, tantôt par les tribunaux. N'est-il pas de toute justice que toute faute soit réparée, que tout tort soit redressé ?

Mais voici une contradiction choquante ! Quand il s'agit d'une réparation qui nous est due, nous nous montrons empressés, susceptibles à l'excès, parfois intransigeants jusqu'à la dureté. Au contraire, quand il est question de nos dettes vis-à-vis de Dieu, trop souvent nous ne comprenons plus ce que veut dire ce mot : *réparation*, et nous vérifions dans notre conduite ordinaire ce que disait Joseph de Maistre : " Chose étrange, il est plus aisé d'être juste envers les hommes qu'envers Dieu ! "

Quand nous commettons le péché, nous faisons injure à Dieu, nous passons outre à ses droits sur nous, nous les méprisons, nous volons Dieu ! Eh bien ! nous lui devons de ce chef, et en stricte justice, une réparation.

Notre divin Sauveur Jésus nous a enseigné ce devoir par son exemple ; Il est venu ici-bas avant tout pour accomplir l'acte suprême de la réparation qui s'appelle la Rédemption, à laquelle se rattachent toutes nos réparations insuffisantes et imparfaites et sans laquelle aucune d'elles n'aurait ni signification ni valeur.

Fils d'Adam, héritiers de sa déchéance, enclins au mal et y succombant maintes fois, il n'est pas un de nous qui n'ait beaucoup à se faire pardonner. Sans doute, Jésus,